

## La personne déléguée syndicale

Les personnes déléguées syndicales sont les pivots de la vie syndicale, ce qui implique un rôle de va-et-vient et d'aller-retour constant entre les composantes du syndicat.

Voici des comportements à mettre de l'avant:

- Le leadership;
- L'honnêteté et la transparence;
- Être à l'écoute;
- L'entraide;
- La promotion de la communication;
- Le courage;
- La résolution de problèmes efficace;

Les rôles de la personne déléguée

- Voir à l'application de conventions collectives et des lois du travail :
- convoquer et animer les réunions syndicales ;
- Collaborer à maintenir la cohésion et l'unité du syndicat;
- Maintenir le caractère représentatif du syndicat en faisant signer des cartes de membres aux nouvelles salariées;
- Représenter la section aux conseils de déléguées et le syndicat dans le CPE;
- Intervenir auprès de l'employeur. Être critique face aux décisions de l'employeur
- Soutenir et défendre les membres;
- Informer et mobiliser son équipe;
- Enquêter et remplir le formulaire de grief avant le dépôt des griefs

Lorsqu'elle accomplit ses devoirs elle a l'obligation d'agir de bonne foi, sans discrimination, sans arbitraire, sans négligence.

*Elle travaille pour vous, prenez-en soin 😊*

Bien que la déléguée acquière des connaissances pratiques au fil de ses expériences et formation, les membres doivent également s'affranchir de leur devoir en s'informant, en effectuant des recherches dans la convention collective et en collaborant aux demandes de leur déléguée.

Toutes les salariées ayant signé une carte de membre ont le droit de vote, peu importe leur statut à temps partiel ou à temps complet, occasionnelles ou régulières.

Un grief c'est : toute mésentente relative à l'interprétation ou à l'application d'une convention collective. C'est le recours juridique officiel!

